


**RETRAIT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

A-2022-250

Demande de retrait de permis de construire		Référence dossier
		N° PC 78124 20 G0054
Par :	SCI JOHN IMMOBILIER	
Représentée par :	Monsieur JAMET John	
Demeurant :	25, rue du Maréchal Foch 78000 Versailles	
Pour :	Création de deux logements (39 m ² + 106 m ²) avec démolition du bâtiment existant.	
Sur un terrain sis :	13 ter, rue de la Rivière 78420 Carrières-sur-Seine	
Référence cadastrale :	BE369	

MONSIEUR LE MAIRE DE CARRIÈRES-SUR-SEINE,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants, et R421-1 et suivants,
Vu le permis de construire n° 078 12420G0054 référencé ci-dessus, accordé le 28/04/2020 à SCI
JHON IMMOBILIER représentée par Monsieur John JAMET;
Vu la demande de retrait du permis de construire susvisé, présentée par le bénéficiaire le 16/11/2022,
et dont la copie est jointe au présent arrêté,

ARRÊTE,

Article 1 : Le permis de construire référencé ci-dessus est **RETIRÉ**.

Article 2 : Le présent retrait entraîne de plein droit le dégrèvement ou la restitution des taxes
éventuellement versées dont l'arrêté de permis d'origine est le fait générateur.

Article 3 : Toutes autorités administratives, les agents de la Force Publique compétents sont chargés,
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée au pétitionnaire
par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal. Un extrait du présent arrêté sera, en
outre, publié par voie d'affichage à la Mairie, dans les huit jours de sa notification et pendant une
durée de deux mois.

Carrières-sur-Seine, le 15 DEC. 2022



**Pour le Maire,
Par délégation,
L'adjoint en charge de l'Urbanisme,
la Sécurité, et la Voirie,
Michel MILLOT**